

Conseil Municipal 8 avril 2022

Etaient présents les conseillers municipaux sauf Mme MARREC (pouvoir Mme CLOTEAUX) M. BARRE (pouvoir à M. LAUDEN), M. TUAL (pouvoir à M. BOTHOREL), Mme MOUEZANT

Objet : Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2022

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, vote les taux d'imposition pour 2022 :

Taxe foncière bâti : 34,46 % + 5 % = 36,18 %

Taxes foncières non bâti : 41,71 (inchangé)

Objet : Budgets Primitifs 2022

Retrouvez les budgets en ligne sur le site internet : rubrique Mairie – Informations budgétaires

Objet : Clôture du budget du lotissement de Mézarun

L'ensemble des travaux étant achevés et l'intégralité des lots vendus, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à l'issue de la gestion 2021 on constate un excédent définitif de la section de fonctionnement de 146 142,46 €.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, décide de clôturer le budget annexe « lotissement de Mézarun », et autorise le Maire à effectuer les dernières écritures comptables.

Objet : Débat (sans vote) sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC)

Monsieur le Maire présent au Conseil Municipal le document de présentation sur le sujet de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) qui prend acte.

Objet : ALSH de Guengat : convention de partenariat

La convention de partenariat entre l'ULAMIR et les communes de Guengat, Plogonnec et Plonéis, pour la gestion de l'accueil de loisirs de Guengat, est arrivée à échéance le 31 décembre dernier.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour; a voté la participation des communes à hauteur de 63 000 € en prenant comme base le coût réel de 2021, avec la répartition suivante :

Guengat et Plonéis : 40 % soit un montant de 25 200 €

Plogonnec : 20 % soit un montant de 12 500 €

La convention est proposée pour une durée de 4 ans.

Objet : Mise en concurrence par le CDG29 d'un contrat-groupe d'assurance cybersécurité

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, donne mandat au Centre de Gestion du Finistère afin de la représenter dans la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance cybersécurité. Les prestations garanties et le taux de cotisation sera transmis préalablement afin que la commune puisse prendre la décision ou non d'adhérer.

Objet : Effacement des réseaux rue Max Jacob – programme 2022

L'estimation des dépenses pour les travaux d'effacement des réseaux BT, EP et FT rue Max Jacob, s'élève à : 42 400 € HT.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 34 200,00 €

⇒ Financement de la Commune : 9 180,00 €

Objet : Effacement des réseaux chemin de Kerveur – programme 2022

L'estimation des dépenses pour les travaux d'effacement des réseaux BT, EP et FT chemin de Kerveur, s'élève à : 46 500 € HT.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :28 500,00 €
⇒ Financement de la Commune :21 140,00 €

Accord du Conseil par 18 voix pour.

Objet : Subvention école pour des sorties nautiques

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, vote une subvention de 58 € par élève pour participer au financement de 8 séances d'activités nautiques à Douarnenez.

Objet : Création d'une aire de jeux – demandes de subventions

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions, autorise le lancement d'une consultation pour la création d'une aire de jeux à destination des enfants entre 6 et 14 ans. Le projet est évalué à 50 000 € HT. Le Maire est autorisé à solliciter des subventions pour financer ce projet.

Objet : Subvention exceptionnelle pour aider le peuple Ukrainien

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, vote une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la Croix-Rouge Française pour aider le peuple Ukrainien.

Objet : DSIL 2022 - travaux de rénovation de la toiture de l'école

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, autorise le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DSIL 2022 pour les travaux de rénovation de la toiture de l'école maternelle. Le montant des travaux est estimé à 3 300 € HT.

Affiché le 12 avril 2022